

(Traduction)

Représentant au commerce des États-Unis
Le Bureau exécutif du Président
Washington, D.C. 20506

le 30 juin, 1993

L'honorable John de Chastelain
Ambassadeur
Embassade du Canada
601 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20001

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me reporter aux discussions tenues aux niveaux des fonctionnaires et des ministres de nos deux Gouvernements concernant l'accélération de l'élimination des droits applicables à certains produits aux termes de l'article 401.5 et la modification des sections XV et XVI de l'annexe 302.1 du chapitre 3 de l'Accord de libre-échange entre les États-Unies et le Canada.

J'ai l'honneur de proposer que l'appendice I à cette lettre, comportant les listes de mise en oeuvre des États-Unis et du Canada ci-jointes, soient considérées comme partie intégrante de l'Accord de libre-échange, qu'elles remplacent à compter du 1^{er} juillet 1993 les listes de mise en oeuvre prévues dans l'Accord relativement auxdits produits et qu'elles prévalent sur celles-ci.

J'ai aussi l'honneur de proposer que les modifications des sections XV et XVI de l'annexe 302.1 du chapitre 3 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis composant l'appendice II à cette lettre soient considérées comme partie intégrante de l'Accord de libre-échange, tel que convenu à la réunion du 18 août 1991 de la Commission mixte du commerce canado-américain et lors de discussions techniques subséquentes. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} juillet 1993.